



**PHYSICS.
OLYMPIAD.CH**

PHYSIK-OLYMPIADE
OLYMPIADES DE PHYSIQUE
OLIMPIADI DELLA FISICA

Français

Règlement

Olympiades de Physique

Révision - 14.5.2023

Table des matières

1	Remarques générales	1
2	Conditions de participation	2
2.1	Conditions de participation	2
2.2	Frais de participation	2
2.3	Assurances	3
2.4	Respect	3
2.5	Événements	3
2.6	Renonciation à toute participation future et annulation d'inscription	3
2.7	Renvoi et exclusion	4
2.8	Résultats des travaux et droits d'utilisation	4
2.9	Annulation d'événements	4
2.10	Limitation de la responsabilité	4
2.11	Admissions et évaluations	4
2.12	Droit applicable et for juridique	4
3	Directives relatives à la protection des données	5
3.1	Données d'inscription	5
3.2	Données personnelles sensibles	6
3.3	Photos et vidéos	6
3.4	Données des compétitions	6
3.5	Classements	6
3.6	Communiqués de presse et articles	6
3.7	Utilisation du site internet	6
3.8	Modifications	7
4	Procédure de compétition	8
4.1	Premier tour	8
4.2	Deuxième tour	8
4.3	Tour final	9
4.4	Sélection des équipes internationales	10
5	Camps de préparation	11
5.1	Camp de physique	11
5.2	Camp d'entraînement à l'EPFL	11
5.3	Entraînement des équipes	12

Section 1

Remarques générales

En participant aux Olympiades de Physique, vous acceptez nos conditions de participation (section 2) et nos directives relatives à la protection des données (section 3). En cas d'ambiguïté entre les traductions, la version anglaise fait foi.

La mise en œuvre de tous les événements (énumérés dans les sections 4 et 5) et la participation aux compétitions internationales relèvent de la seule compétence des Olympiades de Physique. Il n'y a aucun droit à une indemnisation en cas d'annulation.

Section 2

Conditions de participation

2.1 Conditions de participation

Vous pouvez participer au *premier tour* des Olympiades de Physique si vous :

- n’avez pas encore commencé vos études universitaires en juillet de l’année de l’épreuve finale.
- vous êtes inscrit·e sur le site web ou par formulaire avec des informations véridiques.

Vous pouvez participer aux *camps de préparation et au deuxième tour* des Olympiades de Physique si vous remplissez toutes les conditions précédentes, ainsi que :

- fréquentez une école en Suisse ou au Liechtenstein (école secondaire, école professionnelle, école internationale, etc.), êtes de nationalité suisse ou liechtensteinoise ou avez votre résidence officielle en Suisse ou au Liechtenstein.
- êtes âgé·e de moins de 21 ans le 30 juin de l’année de l’épreuve finale (exemple: pour participer aux Olympiades de Physique 2023/24, vous devez être né·e le 01.07.2003 ou plus tard)

Vous pouvez participer au *tour final* des Olympiades de Physique si vous remplissez toutes les conditions précédentes et fréquentez une école en Suisse ou au Liechtenstein (école secondaire, école professionnelle, école internationale, etc.). Le comité peut accorder des exceptions.

Pour participer aux *Olympiades européennes de Physique (EuPhO)*, il n’y a pas de restrictions supplémentaires.

Pour participer aux *Olympiades internationales de Physique (IPhO)*, vous ne pouvez pas être âgé·e de plus de 20 ans au 30 juin de l’année du tour final (exemple: pour participer aux IPhO 2024, vous devez être né·e le 30.06.2004 ou plus tard).

Dans des *situations ambiguës ou des cas spéciaux* (tels que le service militaire, le service civil ou si vous ne fréquentez pas d’école en Suisse ou au Liechtenstein), le comité peut accorder des exceptions.

Contactez `board.physics@olympiad.ch` dans ces cas.

2.2 Frais de participation

La participation est gratuite.

Les Olympiades de Physique prennent en charge les frais de déplacement (2^e classe en transports publics) en Suisse et dans la Principauté du Liechtenstein ainsi que pour les compétitions internationales à l’étranger.

Les Olympiades de Physique prennent en charge les frais de séjour (repas et hébergement) lors d'événements et de concours en Suisse et à l'étranger.

2.3 Assurances

Les participant·e·s veillent à disposer d'une couverture d'assurance suffisante. Les assurances maladie et accident ainsi qu'une assurance responsabilité civile privée sont obligatoires. En cas de voyage à l'étranger, les participant·e·s s'assurent suffisamment tôt que la protection de l'assurance y est également valable.

2.4 Respect

Les participant·e·s se comportent avec respect envers les autres participant·e·s, envers les bénévoles des Olympiades de Physique et les autres personnes impliquées. Il n'est toléré aucune forme de discrimination, mobbing, harcèlement sexuel ou violence. Tout comportement irrespectueux ou fautif doit être signalé à l'organisation.

2.5 Événements

La participation est obligatoire pour l'ensemble des événements, sauf contre-indication. Les participant·e·s sont tenu·e·s de suivre l'ensemble du programme d'un événement (examens, cours, excursions, repas). Les participant·e·s sont tenu·e·s de suivre les instructions de l'organisation.

En dehors des éléments obligatoires du programme, les participant·e·s peuvent aménager leur temps libre sans surveillance et individuellement, pour autant que l'organisation ne prévoit pas de règle supplémentaire quant au temps libre (par ex. rayon de sortie limité, sortie accompagnée uniquement).

La possession et la consommation de drogues illégales sont interdites. La possession et la consommation d'alcool et de tabac ne sont admises que dans le cadre permis par la législation locale (observer les dispositions à l'étranger!). L'organisation peut restreindre la possession et la consommation d'alcool et de tabac plus que ne l'exige la loi locale. Tout excès d'alcool (état d'ivresse) est interdit.

En règle générale, le silence doit être observé dans les zones de repos entre 22h30 et 7h00 du matin.

Si des mineur·e·s quittent l'événement avant son terme, la ou le représentant·e légal·e doit en être informé·e immédiatement.

En cas d'urgence, les participant·e·s sont tenu·e·s de se porter assistance et d'aviser immédiatement l'organisation.

2.6 Renonciation à toute participation future et annulation d'inscription

Les participant·e·s peuvent renoncer à toute participation future, à condition qu'elles ou ils annulent leur inscription à temps.

Les participant·e·s annulant leur inscription sans raison valable (par ex. maladie, accident, décès) moins de dix jours avant un événement ou ne participant pas sans fournir d'excuse se verront facturer des frais d'administration jusqu'à CHF 100.- et peuvent être tenu·e·s pour responsables pour la réparation de dommages. Pour les événements à l'étranger, le délai d'annulation est de trente jours et les frais d'administration de CHF 300.

Le premier tour est la seule exception à ces règles d'annulation, c'est-à-dire qu'aucun frais d'annulation n'est facturé.

Dans le cadre de ces frais d'annulation, la participation à l'un des événements ne constitue pas une inscription à un événement suivant.

2.7 Renvoi et exclusion

Les participant·e·s ne respectant pas les règles ou se comportant de manière inappropriée peuvent être renvoyé·e·s d'événements et entièrement exclu·e·s de toute autre participation.

2.8 Résultats des travaux et droits d'utilisation

Les participant·e·s cèdent aux Olympiades de Physique tous les résultats des travaux issus du coaching ainsi que des concours nationaux et internationaux.

Les participant·e·s accordent le droit d'utiliser les résultats des travaux aux Olympiades de Physique sans frais et de manière illimitée dans le temps et l'espace. Les Olympiades de Physique garantissent dans la mesure du possible que l'auteur·e est mentionné·e en cas de publication de résultats des travaux.

2.9 Annulation d'événements

L'organisation d'événements et la participation à des concours internationaux relèvent de la seule compétence des Olympiades de Physique et de ses partenaires. L'annulation ou le report d'un événement ne donne aucun droit de réparation.

2.10 Limitation de la responsabilité

Les Olympiades de Physique et ses partenaires déclinent toute responsabilité contractuelle selon l'étendue admise par la loi. La voie juridique est exclue.

2.11 Admissions et évaluations

Les décisions des Olympiades de Physique et de son jury au sujet des admissions et des évaluations sont définitives. L'examen par des tiers ou des tribunaux est exclu.

2.12 Droit applicable et for juridique

Les relations entre les participant·e·s et les Olympiades de Physique sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Zurich.

Section 3

Directives relatives à la protection des données

Les présentes directives définissent à quelles fins nous - les Olympiades de Physique et les Olympiades de la Science (association faitière) - pouvons utiliser vos envois, coordonnées et images et quelles données nous pouvons publier et transmettre à des tiers. En cas de questions ou d'incertitudes, vous pouvez sans autre nous envoyer un e-mail à l'adresse physics@olympiad.ch.

3.1 Données d'inscription

Lors de votre participation, nous vous demandons d'indiquer vos données personnelles (par exemple votre nom, votre date de naissance, votre genre, votre adresse, votre adresse e-mail, votre numéro de téléphone, vos connaissances linguistiques, votre école, votre professeur-e). Nous utilisons ces données aux fins suivantes :

- **Contact.** Avant, pendant mais aussi après votre participation, nous vous envoyons par e-mail ou par la poste des informations. Si, ultérieurement, vous ne souhaitez plus recevoir d'e-mail ou de lettre de notre part, n'hésitez pas à nous en informer.
- **Écoles.** Nous vous demandons des informations au sujet de votre école et de votre enseignant-e afin de pouvoir leur faire parvenir notre matériel d'information les années suivantes. Nous les informons uniquement de votre participation si vous avez obtenu une distinction particulière (qualification pour la finale, médaille, etc.).
- **Médias.** Nous ne transmettons vos coordonnées (adresse de domicile, numéro de téléphone et adresse e-mail) aux médias que sur votre autorisation explicite.
- **Tiers.** En collaboration avec notre fournisseur et hôte internet, nous nous efforçons de conserver vos données en lieu sûr et de protéger au mieux notre site internet et nos bases de données contre l'accès par des tiers et les abus. Vos données ne sont transmises qu'à des tiers dignes de confiance qui contribuent directement à l'exécution de nos tâches (par ex. partenaire de newsletter ou imprimerie pour les envois postaux). En dehors de cela, nous ne transmettons pas vos données à d'autres tiers, par exemple à nos partenaires, sans votre accord explicite.

3.2 Données personnelles sensibles

Pour votre participation à nos événements et les voyages à l'étranger, nous vous demanderons d'indiquer vos habitudes alimentaires et informations médicales, des numéros de documents d'identité, des photos passeport, des copies de passeports, des informations concernant les visas ainsi que les coordonnées de contact en cas d'urgence. Nous traitons ces données de manière strictement confidentielle et ne les transmettons à des tiers qu'en cas de nécessité absolue, par ex. aux compagnies aériennes, aux ambassades pour les demandes de visa ou aux organisateur·rice·s sur place pour la planification des menus.

3.3 Photos et vidéos

Lors de nos événements, nous réalisons des photos et des vidéos. Nous les publions en ligne en indiquant, le cas échéant, votre nom. Nous les utilisons pour nos publications imprimées et les montrons lors de nos événements. Nous nous réservons également le droit d'autoriser des tiers (comme les médias et nos partenaires) à prendre des photos et des vidéos ou à utiliser celles que nous avons réalisées. Si vous ne souhaitez explicitement pas être pris·e en photo ou filmé·e lors de nos événements, nous vous prions de nous le faire savoir au préalable en nous écrivant à physics@olympiad.ch.

3.4 Données des compétitions

Nous enregistrons les résultats et tous les examens écrits dans nos archives internes. Nous ne publions pas vos réponses d'examens, mais nous nous réservons le droit d'en utiliser un extrait à des fins d'entraînement interne.

3.5 Classements

Après chaque tour de compétition, nous établissons un classement avec votre nom et votre école ainsi que le nombre de points, la distinction et le rang que vous avez obtenus. Nous publions ces classements sur notre site internet pour un temps indéterminé. Nous considérons que même un rang en bas de classement est une excellente performance. La devise olympique "l'important c'est de participer" s'applique.

3.6 Communiqués de presse et articles

Pendant et après les examens, voyages et camps, nous rédigeons des communiqués de presse et des articles contenant les résultats, des photos et des citations des participant·e·s. Nous les publions en ligne et les envoyons aux médias, aux écoles et à nos partenaires.

3.7 Utilisation du site internet

Sur notre site internet, nous utilisons des cookies afin d'analyser le comportement des visiteur·euse·s. Ceux-ci sont indépendants de votre profil d'utilisateur·rice et nous n'en établissons pas de liens. Vous trouverez les dispositions relatives à la protection des données pour le site internet (en allemand) sous le lien suivant : <https://science.olympiad.ch/footer/navigation/disclaimer/>.

3.8 Modifications

Nous nous réservons le droit de modifier la présente directive deux fois par an. Toutefois, nous n'étendrons pas ultérieurement le domaine d'application des données déjà saisies.

Section 4

Procédure de compétition

4.1 Premier tour

Toutes les personnes qui remplissent les règles de participation (section 2) peuvent participer au premier tour des Olympiades de Physique. L'examen peut être effectué en ligne sur notre site internet ou sur papier à l'école. L'examen peut être effectué en allemand, français, italien ou anglais.

4.1.1 En ligne

Le lien vers l'examen en ligne est présent sur notre site internet pendant la période d'examen. Toutes les autres instructions y sont données.

4.1.2 Sur papier

Les enseignant·e·s qui préfèrent l'envoi par la poste recevront l'examen du premier tour sur papier. Les enseignant·e·s réalisent l'examen pendant les cours et l'envoient aux Olympiades de Physique. Les élèves sont encadré·e·s par les enseignant·e·s.

4.1.3 Aides autorisées

- Toutes les aides sont autorisées (c.-à-d. livres de physique, calculatrices, internet, etc.)
- L'examen doit être résolu seul·e, **sans** l'aide d'autres personnes !

4.1.4 Durée et contenu

L'examen dure 40 minutes, aussi bien en ligne que sur papier. Il consiste en 20-30 questions (choix multiple, multiples vrai/faux, et numériques). La matière d'examen traitée est définie dans le syllabus.

4.2 Deuxième tour

4.2.1 Critères de qualification

La sélection au deuxième tour est basée sur le rang atteint au premier tour. Jusqu'à un maximum de 120 participant·e·s au total sont sélectionné·e·s, le nombre exact est fixé par le comité des Olympiades de Physique.

4.2.1.1 Wild-cards

Additionnellement, le comité peut accorder des wild-cards pour le deuxième tour aux participant·e·s qui sont proches des critères de qualification standards, mais qui ne les remplissent pas. Pas plus d'environ 20% des participant·e·s au deuxième tour sont qualifié·e·s avec une wild-card. Des wild-cards peuvent être accordées aux participant·e·s qui remplissent l'une des conditions suivantes (non exclusivement) :

- sont du Liechtenstein,
- peuvent participer l'année suivante,
- aident à balancer le ratio des genres,
- fréquentent une école qui est généralement sous-représentée,
- ont enregistré des résultats nettement inférieurs à ceux des années précédentes.

4.2.2 Aides autorisées

- Stylo, papier, règle, équerre et compas,
- une calculatrice simple (une calculatrice est autorisée si ce n'est pas une calculatrice graphique ou programmable et si sa mémoire interne est complètement effacée immédiatement avant chaque examen),
- les formulaires (livres contenant des formules) **ne** sont **pas** autorisés.

4.2.3 Durée et contenu

L'examen comporte deux parties :

- **Choix multiple** : 60 minutes - environ 22 questions courtes à choix multiple,
- **Problèmes textuels** : 120 minutes - trois problèmes textuels plus longs.

La matière d'examen traitée est définie dans le syllabus.

4.3 Tour final

4.3.1 Critères de qualification

La sélection pour le tour final est basée entièrement sur le rang atteint au deuxième tour. Au plus 28 participant·e·s sont sélectionné·e·s, le nombre exact est fixé par le comité des Olympiades de Physique.

4.3.1.1 Wild-cards

Le comité peut accorder quelques wild-cards pour le tour final à des participant·e·s du Liechtenstein qui ne remplissent pas les critères de sélection standards.

4.3.2 Aides autorisées

- Stylo, papier, règle, équerre et compas,
- une calculatrice simple (une calculatrice est autorisée si ce n'est pas une calculatrice graphique, son écran ne dispose pas de plus de trois lignes et si sa mémoire interne est complètement effacée immédiatement avant chaque examen),
- les formulaires (livres contenant des formules) **ne** sont **pas** autorisés.

4.3.3 Durée et contenu

L'examen comporte trois parties :

- **Expériences** : 150 minutes - généralement deux problèmes expérimentaux,
- **Problèmes textuels courts** : 60 minutes - six problèmes textuels courts,

— **Problèmes textuels longs** : 150 minutes - trois problèmes textuels longs. La matière d'examen traitée est définie dans le syllabus.

4.4 Sélection des équipes internationales

Les équipes envoyées aux Olympiades internationales de Physique (IPhO) et aux Olympiades européennes de Physique consistent chacune de cinq membres au maximum. Elles sont sélectionnées en se basant sur les résultats durant le tour final comme suit :

- L'équipe des IPhO est constituée des cinq meilleur·e·s participant·e·s qui souhaitent aller aux IPhO et qui remplissent ses critères de participation (c.-à-d. ont moins de 20 ans le 30 juin de l'année des IPhO).
- Les cinq membres de l'équipe des EuPhO sont sélectionné·e·s parmi les participant·e·s qui remplissent les conditions de participation des EuPhO, dans l'ordre suivant :
 - les médaillé·e·s d'or (jusqu'au rang 5), qui ne peuvent pas aller aux IPhO,
 - les meilleur·e·s médaillé·e·s suivant·e·s (jusqu'au rang 15) qui ne vont pas aux IPhO et qui remplissent les conditions de participation aux IPhO de l'année suivante,
 - les meilleur·e·s médaillé·e·s suivant·e·s (jusqu'au rang 15) qui ne vont pas aux IPhO,
 - si l'équipe n'est pas complète avec ces critères, le comité peut nommer des participant·e·s additionnel·le·s.
- Les participant·e·s du Liechtenstein sont sélectionné·e·s par un·e représentant·e du Liechtenstein et forment une équipe séparée.

Section 5

Camps de préparation

5.1 Camp de physique

Le camp de physique prend place entre le premier et le deuxième tour et dure une semaine.

5.1.1 Participant·e·s

Les participant·e·s qualifié·e·s pour le deuxième tour peuvent s'inscrire pour le camp selon la règle premier·ère arrivé·e, premier·ère servi·e. Il y a environ 70 places disponibles. S'il y a des places libres restantes, d'autres participant·e·s du premier tour peuvent être autorisé·e·s à participer (en cas d'intérêt, contacter physics@olympiad.ch).

5.1.2 Contenu

- Cours, avec un accent sur la théorie,
- temps pour résoudre des exercices,
- excursion.

5.2 Camp d'entraînement à l'EPFL

Le camp d'entraînement à l'EPFL prend place entre le deuxième tour et le tour final et dure 3-4 jours.

5.2.1 Participant·e·s

Tout·e·s les participant·e·s qualifié·e·s pour le tour final peuvent participer au camp d'entraînement à l'EPFL. S'il y a des places libres restantes, d'autres participant·e·s du deuxième tour peuvent être autorisé·e·s à participer (en cas d'intérêt, contacter physics@olympiad.ch).

5.2.2 Contenu

- Cours, avec un accent sur les expériences et les sujets avancés qui n'ont pas été couverts pendant le camp de physique,
- laboratoire d'électronique,
- laboratoire pour l'entraînement sur d'anciennes expériences des Olympiades.

5.3 Entraînement des équipes

Après le tour final, des entraînements théoriques et expérimentaux ont lieu pour les équipes des IPhO et EuPhO.